

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Grenoble, le 21 février 2023

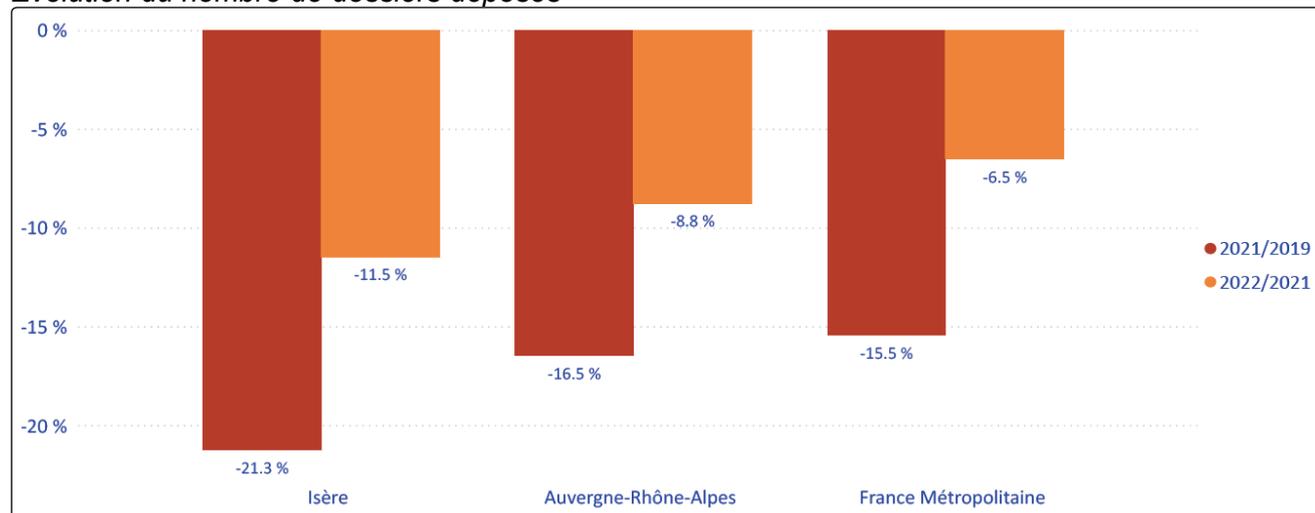
## Évolution du surendettement des ménages en Isère en 2022

À l'issue de la commission plénière de surendettement, Olivier Danès, directeur départemental de la Banque de France en Isère, et Nathalie Cencic, sous-préfète et secrétaire générale adjointe du préfet de l'Isère, ont présenté l'évolution du surendettement des ménages isérois en 2022.

### Dépôts des dossiers

En 2022, 1820 dossiers de surendettement ont été déposés dans l'Isère, soit une baisse de 11,5 % par rapport à 2021. En comparaison, le repli est de 8,8 % en Auvergne-Rhône-Alpes et de 6,5 % en France métropolitaine.

### Évolution du nombre de dossiers déposés



### Recevabilité et orientation

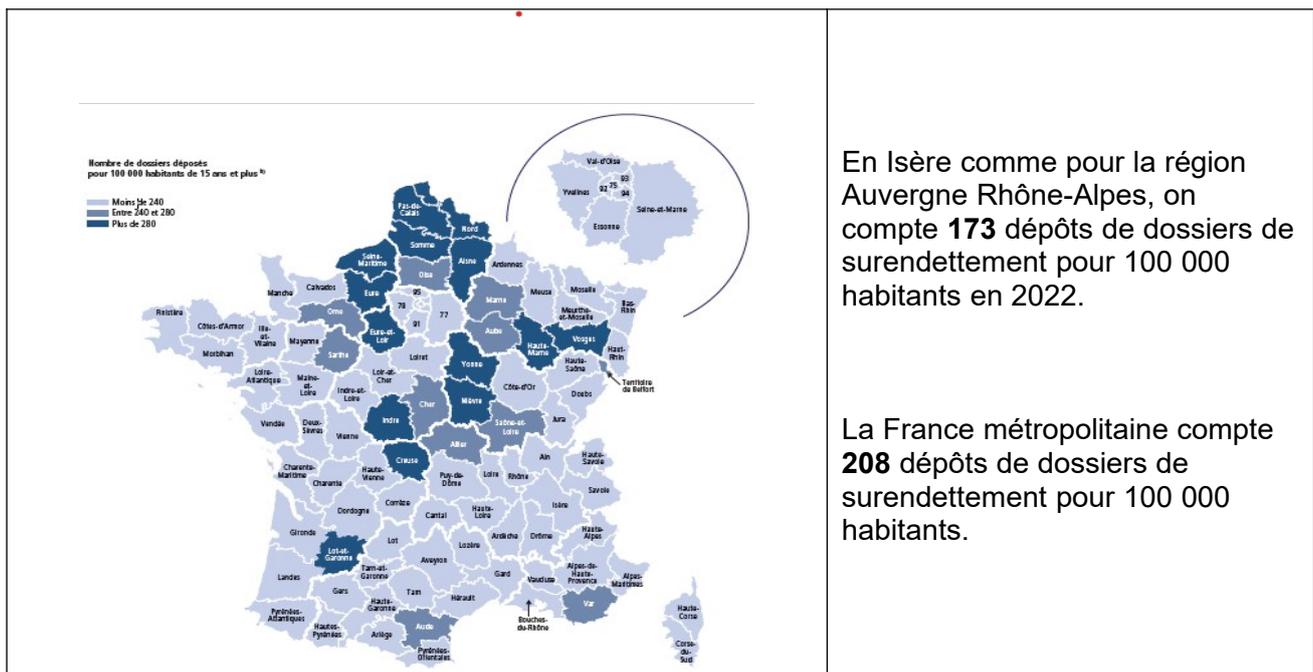
1934 dossiers ont été traités par la commission de surendettement de l'Isère, soit un repli de 15,5% par rapport à 2021, conforme à la baisse du nombre de dossiers déposés.

En Isère, l'endettement médian hors immobilier des ménages dont le dossier a été traité en 2022 s'est établi à 16 714 euros (supérieur de 2,7 % à celui de l'Auvergne-Rhône-Alpes et supérieur de 2,3 % à celui de France métropolitaine).

## Mesures d'effacement de dettes

63,4 % des dossiers de surendettement clos en 2022 ont donné lieu à un effacement de dettes, total ou partiel (contre 62 % en AURA et 57,3 % en France métropolitaine). L'effacement de dettes représentait un total de 24 M€ en Isère en 2022.

Retrouvez des informations plus détaillées, comprenant des éléments sur le surendettement en France, dans la région et dans le département, dans [l'enquête typologique 2022](https://particuliers.banque-france.fr/enquete-typologique-sur-le-surendettement-des-menages-en-2022) (<https://particuliers.banque-france.fr/enquete-typologique-sur-le-surendettement-des-menages-en-2022>).



Source : Banque de France

## Accompagnement

Dans le département de l'Isère, la Banque de France a mis en place :

- [un numéro unique pour joindre les services aux particuliers de la Banque de France](#)\*\* : le 3414 est le numéro unique qui centralise l'ensemble des services publics d'inclusion financière de la Banque de France (difficultés et incidents bancaires, surendettement, informations sur les questions de banque et d'assurance) ;
- un conseil départemental de l'inclusion financière (CDIF) qui, sous la présidence du directeur départemental de la Banque de France, vise à mieux connaître et faire connaître les dispositifs d'inclusion financière au sein du département, à diffuser le résultat des travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au sein des territoires et à capter les préoccupations et les attentes en matière d'inclusion financière. Seize personnes, prioritairement des praticiens et des représentants des secteurs bancaire, associatif et de l'administration y siègent ;
- trois guichets, situés à Grenoble, Voiron et Vienne, qui sont tenus par des agents de la Banque et qui accueillent les usagers pour répondre à leurs questions sur la procédure de

traitement du surendettement, le droit au compte bancaire, l'accès aux fichiers d'incidents de paiement et le service Infobanque.

L'État met un guide à la disposition des particuliers sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr). Les personnes qui n'arrivent pas à faire face à leurs dettes non professionnelles (factures, remboursement d'un crédit...), y trouvent toutes les informations pour déposer gratuitement un dossier de surendettement. Si le dossier est recevable et que la dette est remboursable, un plan conventionnel de redressement ou des mesures imposées peuvent alors être proposés. Si le dossier est recevable et que la dette est non remboursable, un rétablissement personnel (avec ou sans liquidation judiciaire) peut être proposé. ([www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N99](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N99))

## Prévenir le surendettement

La prévention du surendettement repose sur les dispositifs de protection des consommateurs et sur les actions d'éducation financière des publics et d'accompagnement des personnes fragiles. Le traitement du surendettement vise à permettre aux personnes qui ne peuvent plus faire face à leurs dettes de rétablir leur situation. La mise en place d'un réseau de Points Conseil Budget (PCB) est une mesure de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Structures d'accueil inconditionnel destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement, les Points Conseil Budget ont pour but de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire. Les PCB doivent agir efficacement pour aider les personnes à retrouver une situation stable, des pratiques budgétaires soutenables au regard des ressources et des moyens convenables d'existence. Les services qu'ils rendent sont gratuits. <https://solidarites.gouv.fr/point-conseil-budget-pcb>

L'Isère compte cinq Points Conseil Budget :

- Centre social du Roussillonnais (<http://centresocialduroussillonnais.fr>)
- CCAS Villefontaine (04.74.96.70.35)
- CCAS Saint-Marcellin (<https://www.saint-marcellin.fr/services/accueil>)
- UDAF 38 (Grenoble - <https://udaf38.fr>)
- CCAS Grenoble (<https://www.grenoble.fr/48-le-ccas.htm>)
- CLCV (Grenoble - 07 72 50 94 42 - [pointconseilbudget@clcv-38.fr](mailto:pointconseilbudget@clcv-38.fr))

La Banque de France met également à disposition un portail d'information sur les questions liées à l'argent sur [mesquestionsdargent.fr](http://mesquestionsdargent.fr), portail d'éducation économique, budgétaire et financière, en collaboration avec une vingtaine d'acteurs associatifs, institutionnels et professionnels.

---

Au titre de sa mission en matière d'inclusion financière, la Banque de France a informé ou accompagné plus de 3,5 millions de personnes en 2022.

Une information ? Une question ? Une demande ?

Nous sommes présents dans chaque département et vous accueillons à nos guichets sur rendez-vous ou par téléphone au numéro unique, le 34 14. Vous pouvez aussi nous joindre par courrier (Banque de France - TSA 50120 - 75035 PARIS CEDEX 01) ou sur notre site internet :

[www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr) / rubrique particuliers/inclusion financière.

Nos services : traitement du [surendettement](#), [droit au compte](#), [droit d'accès aux fichiers d'incidents](#), service d'information [Infobanque-assurance](#) et informations sur les autres [dispositifs d'inclusion financière](#) (plafonnement des frais d'incidents bancaires, offre spécifique, microcrédit...)

**Inclusion financière / la Banque de France à votre service !**

## **Contacts**

Banque de France  
9, boulevard Edouard-Rey 38000 Grenoble

**À propos de la Banque de France.** Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Suivez nous 

Préfecture de l'Isère - Bureau de la Communication Interministérielle  
[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)  
Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble  
Standard : 04 76 60 34 00 – [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)